

		<b>PORT DE CARENTAN</b> COMPTE RENDU de l'AUPPC et Commentaires DE LA REUNION DU <b>CLUPP</b> <b>DU 26 AVRIL 2022</b> (10h00-12h00)	
		Date rédaction : 27/04/22	Rédacteur : HERMAN Patrick / Auppc.
Nom et Prénom	Organisme	<b>Présents</b>	<b>Absents- Excusés</b>
<b>MEMBRES DU CLUPP</b>			
M. Jean Claude Colombel	Président de Communauté de communes de la Baie du Cotentin		
<b>Représentants du gestionnaire</b>			
M. Xavier Grawitz de la CCBDC	Vice-président en charge du port	X	
M. Baptiste Vannier	Maître de port	X	
<b>Représentants des Plaisanciers désignés par le CLUPP</b>			
M. Patrick Herman / AUPPC	Titulaire	X	
M. Michel Lesourd / AUPPC	Titulaire	X	
M. Christian Lemasson	Suppléant	X	
<b>Plaisanciers inscrits au CLUPP</b>			
M. Philippe Donge		X	
M. Jean Pierre Rigot / AUPPC		X	
<b>Autres participants / invités</b>			
Gendarmerie Nationale de Carentan les marais	2 intervenants	X	
<i>Avis consultatif : <b>X Représentants ayant « voix délibératives »</b></i>			

#### ORDRE DU JOUR

- Point sur les incivilités sur le port (sous réserve de la disponibilité de l'intervenant de la Gendarmerie),
- Création de commissions de travail,
- SPL,
- Questions diverses.

Le **CLUPP** du port de Carentan s'est réuni le **mardi 26 avril 2022** à la salle de la mairie de Carentan les marais, sous la présidence de **Xavier Grawitz**, 4<sup>ème</sup> vice-président délégué en charge du port.

Les 82 membres inscrits en liste mise à jour le 14 avril dernier ont été invités à cette participation.

La séance s'est ouverte à 10h00.

*Les commentaires de Patrick Herman sont intercalés en bleu dans le texte.*

**Xavier Grawitz** souhaite la bienvenue aux participants et déclare la séance ouverte aux quelques présents.

*En effet, on notera seulement la présence de 5 plaisanciers à cette réunion destinée à ceux-ci.*

## **Rappel législatif**

### **Le Comité Local des Usagers Permanents (C.L.U.P.P.)**

La représentation des usagers plaisanciers dans les ports de plaisance est organisée par les dispositions réglementaires du code des ports maritimes.

Ainsi l'article R. 622-3 dudit code précise la composition du comité local des usagers permanents du port (C.L.U.P.P.) organe représentatif réuni au moins une fois par an par le maire ou son représentant et qui reçoit communication du budget du port.

Chaque contractant ou titulaire d'un titre de location, qu'il s'agisse d'une personne physique individuelle ou d'une personne morale, a donc vocation à être membre du C.L.U.P.P. et dispose à ce titre d'une voix et une seule, notamment lors de la désignation des trois membres du Conseil Portuaire représentant les navigateurs de plaisance.

L'autorité communale n'étant pas directement impliquée dans l'organisation interne d'un C.L.U.P.P., le même article R. 622-3 prévoit toutefois que le gestionnaire du port doit suivre matériellement la mise à jour de la liste des plaisanciers mais que l'inscription sur cette liste s'effectue sur la demande de chaque intéressé, assortie des justifications appropriées.

Dans la pratique, il paraît donc opportun pour lever toute ambiguïté sur la représentativité d'un C.L.U.P.P., de veiller d'une part à maintenir à jour la liste des plaisanciers et d'inviter d'autre part chacun d'eux pouvant le justifier à s'inscrire personnellement et à participer aux activités du C.L.U.P.P.

Dans de telles conditions, tous les plaisanciers titulaires d'un contrat individuel d'amodiation ou de location, y compris ceux qui sont par ailleurs membres d'un organe représentatif telle qu'une société nautique, ont la possibilité de faire connaître leur choix notamment lors des élections au conseil portuaire.

### **1) point sur les incivilités sur le port :**

Les deux intervenants de la brigade de **Gendarmerie Nationale de Carentan** invités par le gestionnaire constatent qu'au regard des statistiques de délinquance et délits sur la population locale de notre région, ces incivilités sont « dans la norme ».

Un tour de table est proposé aux plaisanciers afin de produire quelques témoignages de ces incivilités rencontrées sur notre port : vols et vandalisme.

En réponse globale aux témoins de ces incivilités ou délits, nos deux intervenants de la brigade de **Gendarmerie Nationale** conseillent à ceux-ci **de contacter le 17**, la brigade dépêchera une intervention dans les 2mn à une demie-heure.

Cette action sera préférable à l'enregistrement d'une demande par internet.

**Xavier Grawitz** annonce un projet de l'Office du Tourisme d'installation d'une caméra sur l'immeuble de la CCBDC face à la Capitainerie, avec un angle de balayage du ponton G vers l'Aquadick. D'autre part la mise en place de portique à badges d'accès à l'entrée de chaque ponton serait peut-être disproportionné au vue de l'importance du port de Carentan.

## **2) Création de commissions de travail.**

Au départ de la Gendarmerie Nationale, **Patrick Herman** fait remarquer l'absence importante des plaisanciers à cette réunion CLUPP. En effet celle-ci est convoquée en semaine. Au regard de ceux qui sont éloignés et qui travaillent, n'est-ce pas le signe d'une volonté insolente d'empêcher nos institutions légales de fonctionner normalement au sein de notre démocratie ? **Xavier Grawitz** accepte ce fait et convoquera très bientôt une prochaine réunion, un samedi à partir de 14h.

**Patrick Herman** demande plus de respect de la législation car en six années passées une seule réunion CLUPP a eu lieu. C'était le 21 novembre 2018.

Concernant la création de commissions, **Patrick Herman** rappelle qu'au dernier conseil portuaire du 18 novembre 2021, il a réitéré que toute commission technique doit s'organiser au sein du CP.

**Xavier Grawitz** pose la question de cette organisation aux plaisanciers, **MM. Lesourd, Lemasson, Herman** répondent favorablement que ces commissions doivent être créés au CP. **Xavier Grawitz** accepte ce fait.

## **3) SPL.**

**Xavier Grawitz** aborde la question en précisant que toute transparence sera faite autour de ce sujet(?). En effet une réunion CCBDC/Département est programmée la semaine prochaine afin de débattre des conditions de la future gestion du port de Carentan par la SPL Départementale, sous quelle forme ? En DSP.

DSP (délégation de service public) en effet par ce mode de gestion la collectivité « délégante » (CCBDC) confie à un tiers « délégataire » entreprise privée, association, personne publique, l'exécution du service public, tout en conservant la maîtrise de celui-ci. Il assure avec son propre personnel selon les méthodes de la gestion privée et à ses risques et périls. La collectivité lui octroie en contrepartie un monopôle d'exploitation du service.

**Patrick Herman** rappelle à **Xavier Grawitz** le vote favorable de **Maryse Le Goff** (*conseillère municipale Carentan et conseillère départementale depuis 2015*) lors d'une réunion départementale en 2017 sur l'entrée du port à la SPL départementale.

**Xavier Grawitz** présente cette nouvelle gestion par la SPL comme une bonne opportunité par la mutualisation de moyens autour de tous les ports de plaisance de notre département.

**Patrick Herman** inquiet, attend de voir les nouveaux tarifs appliqués par la SPL.

Au regard de ce qui se passe actuellement dans certains ports dirigés par la SPL, St Vaast, Port-bail, Barneville-Carteret, Granville et des tarifs appliqués, qu'elle sera l'augmentation sur le port de Carentan ? Mais une chose est certaine « les plaisanciers » devront compter sur leurs instances représentatives pour les défendre.

#### 4) Questions diverses :

- Feux d'artifice 2022, Festivités sur l'aire de carénage : **Xavier Grawitz** s'y opposerait.
- Extension maritime de la réserve de Beauguillot ? Abandon partiel ? **Xavier Grawitz** précise qu'une réponse a été donnée par la collectivité à ce sujet, sans retrouver le CR le signifiant, et quelle décision a été prise.  
**Patrick Herman** ajoute que cette question n'a pas été évoquée par la CMF (Commission Maritime de Façade) de l'Unan-manche siégeant au sein de cette organisation et renseignée par notre intervention.
- Ponton extérieur: rappel des inconvénients de son équipement d'appel à l'éclusier et son utilisation par les « civeliers » de janvier à mai chaque année depuis plus de 5 ans.
- Badge d'accès étendu au reste des services ? Travaux éclusé et sa gestion ? Pas de réponse, alors qu'une commission technique devait être mise en place (Cf Compte rendu Conseil Portuaire 2021).
- Passeport escale : pas rentable pour le port selon Xavier Grawitz.

Pourtant le port est inscrit sur le site suivant : <https://www.passeportescalles.com/fr/>

12h00 fin de séance...

*Le « maître des horloges », Xavier Grawitz, met un terme à cette rencontre qui nécessite évidemment beaucoup plus de temps et le choix d'une journée hors semaine ouvrée, afin d'y convier tous les plaisanciers intéressés par les sujets concernant la vie de notre port.*